

# DÉSHERBER DEVANT CHEZ SOI

UN GESTE SIMPLE  
POUR UN CADRE  
DE VIE AGRÉABLE  
POUR TOUS

*C'est obligatoire,  
c'est l'affaire de tous !*

Chaque habitant est responsable  
de l'entretien du trottoir et du caniveau  
devant son habitation, sur toute la largeur  
au droit de sa propriété.

## POURQUOI DÉSHERBER ?



Pour entretenir  
le domaine public  
et maintenir notre  
commune propre  
et accueillante.



Pour garantir la sécurité  
de tous  
en évitant les glissades  
et en facilitant  
le passage des piétons,  
poussettes, personnes  
à mobilité réduite...



Pour prévenir  
les obstructions  
des caniveaux et permettre  
l'écoulement des eaux  
pluviales.



Pour préserver  
la nature et la biodiversité  
en privilégiant des méthodes  
respectueuses de  
l'environnement.

## COMMENT FAIRE ?



Arrachez au binez régulièrement les mauvaises herbes.



Utilisez des méthodes naturelles : arrachage  
manuel, binette, eau chaude, paillage...  
Les produits chimiques sont interdits  
sur le domaine public.



Ne laissez pas les herbes arrachées  
sur la voie publique.  
Déposez-les dans votre compost  
ou en déchèterie.

## CE QUE DIT LA LOI



Le règlement sanitaire départemental  
et le code général des collectivités territoriales  
imposent à chaque habitant de maintenir  
le trottoir et le caniveau en bon état  
de propreté, sur toute la largeur  
au droit de sa propriété.



En cas de manquement,  
le commune peut intervenir  
et les frais peuvent être  
mis à la charge du riverain.

Ensemble,  
prenons soin  
de notre commune !



Merci à chacun  
pour votre implication  
au quotidien !